

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

**Unité de Coordination et de Formulation du
Projet de Cadastre et Sécurisation Foncière**

=====
(UCF/PROCASEF/P172422)

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX SPECIALISTES EN
SECURISATION FONCIERE RESPONSABLES ZONE NORD ET ZONE SUD**

Août 2021

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité et obtenu un financement de l'IDA, pour un montant en USD Dollars de 80 millions pour mettre en œuvre le Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) pour une durée de 5 ans (2021-2026). Ce Projet est sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget (MFB).

Les objectifs de développement de ce Projet sont : (i) de renforcer la capacité du Gouvernement pour la mise en œuvre d'un cadastre à l'échelle nationale, et (ii) d'améliorer la sécurisation foncière dans des zones sélectionnées.

Ces objectifs rejoignent ainsi ceux du PSE qui envisage un ensemble d'actions prioritaires entre 2019 et 2023. « Il s'agit de : i) la transformation graduelle des droits d'occupation actuels des ruraux en droits réels, ce qui permettra un certain niveau de transférabilité contrôlée du foncier, tenant compte de la nécessité de protéger les zones pastorales, halieutiques et forestières ; ii) l'investissement dans les instruments de gestion foncière par les services domaniaux, (iii) la recherche du juste équilibre entre la gestion des collectivités territoriales et la supervision des transactions foncières par l'État central ; (iv) la poursuite de la rationalisation de l'inscription au registre foncier urbain ».

Le projet développera et mettra en œuvre des solutions inclusives et durables, qui permettront d'arriver à ces objectifs à travers les principales activités regroupées autour des composantes ci-dessous :

- Composante 1 : renforcer les institutions foncières et investir dans les infrastructures géospatiales ;
- Composante 2 : Appuyer les communes soutenues par le PROCASEF pour enregistrer systématiquement les droits foncières ;
- Composante 3 : Promouvoir le dialogue à long terme, développer la formation et l'innovation dans le secteur foncier ;
- Composante 4 — Coordination, suivi, et gestion des connaissances du programme ;
- Composante 5 — Composante de réponse d'urgence (CERC).

Le PROCASEF est ancré au Ministère des Finances et du Budget (MFB) et est rattaché au Secrétaire général du MFB. Compte tenu de la portée et la nature multisectorielles des activités foncières, d'autres ministères et organismes gouvernementaux au niveau local, régional et national, ainsi que des maires, des ONG et des OSC, des organisations du secteur privé de même que des notaires et cabinets d'arpenteurs-géomètres seront également impliqués dans la mise en œuvre.

Le Projet interviendra dans 136 Communes réparties dans les 14 régions du Sénégal. La Zone d'intervention du Projet est structurée autour de 5 grappes :

- Grappe du Grand Dakar
- Grappe du Gand Bassin Arachidier
- Grappe Vallée du Fleuve Sénégal et Ferlo
- Grappe Casamance Naturelle
- Grappe du Boundou

Chaque grappe abritera une Unité Régional de Mise en Œuvre du PROCASEF avec une équipe opérationnelle sous la supervision du Coordonnateur de l'Unité Régionales de Mise en Œuvre du PROCASEF (URM) et la coordination générale de l'Unité de Coordination et de gestion du Projet (UCGP).

L'Unité de Coordination et de gestion du Projet (UCGP) chargée de mettre en œuvre les activités au niveau national a été mise en place par arrêté Ministre des Finances et du Budget.

En perspective du démarrage effectif des activités de mise en œuvre, le PROCASEF envisage de recruter **deux spécialistes en sécurisation foncière qui seront responsables de la supervision des activités du PROCASEF des zones Nord et Sud, basés à Dakar**, objet des présents Termes de Référence (TDR).

2 MISSIONS ET TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur national et sous la supervision du Coordonnateur technique, les deux spécialistes en sécurisation foncière appuient la mise en œuvre des opérations foncières dans les zones d'intervention du PROCASEF.

L'expert sera chargé de :

- Participer à la conception, à la planification, à la mise en œuvre des composantes et sous composantes du PROCASEF ;
- Appuyer la coordination et la supervision dans la mise en œuvre des activités de sécurisation foncière dans toute la zone entre le PROCASEF et l'URM ;
- Appuyer la supervision du processus d'enregistrement foncier en s'assurant du caractère accessible et inclusif de la démarche pour enregistrer leurs droits sur des parcelles de sa zone ;
- Assurer auprès de chaque URM que les activités planifiées sont exécutées conformément au plan de travail et au Manuel de Procédure de Sécurisation foncière et rendre compte au coordonnateur technique ;
- Assurer que les activités menées avec les acteurs et cadre institutionnels d'appui, de dialogue et de mise en œuvre du PROCASEF, le sont selon les principes méthodes et règles définies par les documents du projet,
- Appuyer la supervision et la coordination des activités de terrain menées par les l'URM et les Firmes de mise en œuvre de sa zone ;
- Appuyer la coordination et la rédaction des plans d'action et plans de travail et budget annuel ;
- Appuyer la supervision et la coordination des activités de développement des indicateurs, la collecte des données des activités du Projet ;
- Accompagner la supervision, la construction et la pérennisation des bureaux fonciers des communes cibles ;
- Contribuer à l'élaboration du programme et des rapports d'activités périodiques du projet ;
- Assurer, avec les chefs d'antenne, le suivi permanent des activités des firmes de mise en œuvre du PROCASEF et participer à la validation ses différents livrables dans la zone ;
- Participer à toutes les activités de suivi et d'évaluation des activités du PROCASEF dans sa zone, notamment le suivi et l'évaluation des contrats de performances

signés entre les communes et le PROCASEF et faciliter la résolution de leurs différends liés au foncier.

3 QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES

3.1 Formation Il doit être titulaire d'un diplôme universitaire de Bac+5 en géographie, gouvernance locale, aménagement du territoire, droit foncier ou équivalent.

3.2 Expériences professionnelles :

Il doit :

- Avoir une expérience d'au moins de cinq (05) ans dans la mise en œuvre de projets impliquant l'application du régime foncier du Sénégal ou d'un pays avec un régime similaire en Afrique de l'Ouest francophone ;
- Disposer d'une compétence en planification de projet, contrôle de la qualité, communication et collaboration avec des autorités et services techniques au niveau régional, départemental et communal ;
- Avoir une expérience de mise œuvre de projet avec des activités de mise en place d'outils de sécurisation foncière, de procédures d'affectation des terres, de processus participatifs et de mobilisation des parties prenantes ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des différents logiciels de Système d'Information Géographique (SIG) Micro station et de navigateurs courants (World, Excel, Powerpoint, Outlook etc.) ;
- Démontrer d'une bonne expérience des projets de développement financés par la Banque mondiale ou d'autres Partenaires au développement serait un plus.

4 DUREE DU CONTRAT

Le contrat sera d'une durée d'un an renouvelable à chaque tranche d'une année pendant la durée du Projet (5 ans) ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par avenant.

5 VI-METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection choisie est la sélection de consultants individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édité par la Banque Mondiale en juillet 2016, modifié en novembre 2017 et Août 2018.

6 VII-SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés remplissant les conditions décrites dans les termes de référence peuvent soumettre leurs candidatures au poste proposé par courriel à l'adresse (Procasf.mfb@gmail.com)

Les dossiers de candidatures doivent être en un seul dossier et comprennent :

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae (C.V) actualisé;